



Tel : 04.92.30.05.75
Mail : smvcc04@le04.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Réunion du jeudi 30 octobre 2025 – 10h30 heures

L'an deux mille vingt-cinq, le trente octobre, à dix heures trente, dûment convoqué par lettre individuelle, le Comité Syndical des Villages et Cités de Caractère s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la Présidence d'Alain DELSAUX, dans l'hémicycle du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence à Digne Les Bains.

Etaient présents :

En qualité de Délégués
du Conseil départemental :

Alain DELSAUX
Michèle COTTRET
Marcel GOSSA
Jacques BRES

En qualité de Délégués
des Communes :

Annot : Jean FENOUIL
Castellane :
Colmars Les Alpes : Aline MARENGO
Cruis :
Dauphin : Marc PATIMO
Entrevaux : Éric BONIFASSI
Lurs :
Mane : Michèle RIEMANN
Montfuron : Pierre FISCHER Maire
Moustiers :
Riez :
Saint-Martin de Brômes : Jean Michel BOUGE
Saint-Michel L'Observatoire-Lincel :
Seyne :
Simiane La Rotonde :

Participaient également :

En tant que membres du comité syndical : Jean MAZZOLI (expert), Gilles GRAVIER (expert), Olivier HENRY (expert).

Egalement : Bernard BARTOLINI, délégué départemental de la FONDATION DU PATRIMOINE (CCI des Alpes de Haute-Provence 60 Boulevard Gassendi 04000 - DIGNE LES BAINS Tél 04-92-30-59-88), Éric OLIVE, Directeur de l'attractivité de l'AD04, Elisabeth ALBANESE, Direction adjointe aux stratégies culturelles du Conseil départemental.

Excusés :

Les membres du Conseil départemental : Claude BONDIL, Michel DALMASSO, Elisabeth JACQUES, Stéphanie COLOMERO, Magali SURLE-GIRIEUD, Isabelle MORINEAUD.

Les membres des communes : Catherine BARRE MONGE, Line TILLEMAN, Pauline OLIVEIRA (expert), Anne Cécile GINESTE, Laurence ROBION LE PORT, Jean-Pierre CHABUS, Monique QUER, Alain TROUCHET (expert), Thierry RICHARME, Lucas GUIBERT Maire, Franck ROUGEAUD (expert), Jacqueline LADET, Françoise REYNE, Gérald BACHASSON, Martine GINESTE, Robert BOXBERGER, Romain COLIN, Claude ARNAUD, Isabelle GIORDANENGO, Valérie PERNIN (expert), Lucie GOSSMANN, Laurence DEPIEDS-MATHERON Maire (Expert), Laurent PASCAL Maire de Seyne, Alain PASTRE, André SAVORNIN (Expert), Bernard CAVALLO, Gilbert EL KAIM.

Également : Anne RINJONNEAU, Directrice Adjointe aux Stratégies Culturelles CD04, Laurent CHAIGNE, Responsable UDAP04.

Secrétaire de séance : Aline MARENGO

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°D-01-VCC (30/10/2025)

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance précédente du comité syndical

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère des Alpes de Haute-Provence,

VU l'article L 5722-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les Syndicats Mixtes ;

VU les statuts du SMVCC, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n°2022-364-009 du 30/12/2022 ;

Le Président soumet le compte rendu de la dernière réunion **en date du 8 juillet 2025** et le commente point par point.

Le Comité Syndical ne formulant aucune observation, le procès-verbal de la séance **en date du 8 juillet 2025** est mis aux voix et est **approuvé à l'unanimité**.

ADOpte A L'UNANIMITE

Nombre de membres en exercice : 30

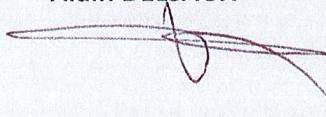
Nombre de membres présents : 11 représentants 19 voix exprimées

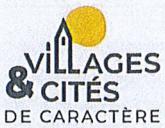
Nombre de votes favorables : 19 voix

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 30 octobre 2025

Le Président du Syndicat Mixte,

Alain DELSAUX





Tel : 04.92.30.05.75
Mail : smvcc04@le04.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Réunion du jeudi 30 octobre 2025 – 10h30 heures

L'an deux mille vingt-cinq, le trente octobre, à dix heures trente, dûment convoqué par lettre individuelle, le Comité Syndical des Villages et Cités de Caractère s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la Présidence d'Alain DELSAUX, dans l'hémicycle du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence à Digne Les Bains.

Etaient présents :

En qualité de Délégués
du Conseil départemental :

Alain DELSAUX
Michèle COTTRET
Marcel GOSSA
Jacques BRES

En qualité de Délégués
des Communes :

Annot : Jean FENOUIL
Castellane :
Colmars Les Alpes : Aline MARENGO
Cruis :
Dauphin : Marc PATIMO
Entrevaux : Éric BONIFASSI
Lurs :
Mane : Michèle RIEMANN
Montfuron : Pierre FISCHER Maire
Moustiers :
Riez :
Saint-Martin de Brômes : Jean Michel BOUGE
Saint-Michel L'Observatoire-Lincel :
Seyne :
Simiane La Rotonde :

Participaient également :

En tant que membres du comité syndical : Jean MAZZOLI (expert), Gilles GRAVIER (expert), Olivier HENRY (expert).

Également : Bernard BARTOLINI, délégué départemental de la FONDATION DU PATRIMOINE (CCI des Alpes de Haute-Provence 60 Boulevard Gassendi 04000 - DIGNE LES BAINS Tél 04-92-30-59-88), Éric OLIVE, Directeur de l'attractivité de l'AD04, Elisabeth ALBANESE, Direction adjointe aux stratégies culturelles du Conseil départemental.

Excusés :

Les membres du Conseil départemental : Claude BONDIL, Michel DALMASSO, Elisabeth JACQUES, Stéphanie COLOMBERO, Magali SURLE-GIRIEUD, Isabelle MORINEAUD.

Les membres des communes : Catherine BARRE MONGE, Line TILLEMAN, Pauline OLIVEIRA (expert), Anne Cécile GINESTE, Laurence ROBION LE PORT, Jean-Pierre CHABUS, Monique QUER, Alain TROUCHET (expert), Thierry RICHARME, Lucas GUIBERT Maire, Franck ROUGEAUD (expert), Jacqueline LADET, Françoise REYNE, Gérald BACHASSON, Martine GINESTE, Robert BOXBERGER, Romain COLIN, Claude ARNAUD, Isabelle GIORDANENGO, Valérie PERNIN (expert), Lucie GOSSMANN, Laurence DEPIEDS-MATHERON Maire (Expert), Laurent PASCAL Maire de Seyne, Alain PASTRE, André SAVORNIN (Expert), Bernard CAVALLO, Gilbert EL KAIM.

Également : Anne RINJONNEAU, Directrice Adjointe aux Stratégies Culturelles CD04, Laurent CHAIGNE, Responsable UDAP04.

Secrétaire de séance : Aline MARENGO

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°D-02-VCC (30/10/2025)

Objet : Avis sur les opérations « façades et toitures » au titre de l'exercice 2026

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère des Alpes de Haute-Provence,

VU l'article L 5722-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les Syndicats Mixtes ;

VU les statuts du SMVCC, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n°2022-364-009 du 30/12/2022 ;

VU la délibération du Comité syndical N°D-07-VCC du 20 juillet 2023 et de l'assemblée départementale N° IV-SDC-1 du 20 octobre 2023 portant sur les critères au titre des Villages et Cités de Caractère ;

ENTENDU le rapport de Monsieur le Président du syndicat mixte des Villages et Cités de Caractère présentant les modalités de versement des subventions pour les opérations façades et toitures des pétitionnaires privés et proposant une sélection d'opérations pour l'exercice 2026 qui fera l'objet d'un rapport à la session de la Commission permanente du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence du mois de mars 2026.

LE COMITE SYNDICAL

Après en avoir délibéré,

DECIDE de donner un avis favorable à l'opération suivante, ainsi qu'aux subventions proposées, à charge pour le Département et les communes concernées de voter les subventions correspondantes :

Travaux des communes :

Travaux des communes :

▪ Commune de Colmars-Les-Alpes :

" Pose d'une signalétique intégrée et respectueuse des atouts de la cité fortifiée "

Conformément à l'article 169 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022, la commune a effectué un rigoureux travail autour de l'adressage obligatoire. Dénomination des voies publiques, des voies privées ouvertes à la circulation, des lieux-dits ainsi que le numérotage des maisons qui doit désormais se traduire par la pose d'une signalétique intégrée et respectueuse des atouts de la cité fortifiée. Le choix de l'utilisation de l'acier corten, (un matériau sobre, résistant et parfaitement accordé à l'esthétique patrimoniale de Colmars-Les-Alpes) pour tout ce qui concerne le mobilier urbain et la signalétique déjà en place, guide

naturellement les élus vers le choix d'un matériau qualitatif assorti. ~~ce projet visera dans la~~ SLOW

poursuite des travaux de signalétique réalisés en 2018 aux deux entrées principales de la cité médiévale (Porte de Savoie et Porte de France).

Le coût total de l'opération s'élève à 14 209 € HT

Le montant HT des travaux éligibles s'élève à 14 209 € HT

Le plan de financement est le suivant :

Région Sud (Nos communes d'abord) (70% du montant des travaux)	9 946,30 €
Aide départementale au titre des Villages et Cités de Caractère (10% du montant des travaux)	1 420,90 €
Autofinancement Commune (20% du coût total)	2 841,80 €
Montant des travaux HT	14 209,00 €

Montant de l'aide départementale proposée : 1 420,90 € (plafond)

■ Commune de Lurs :

"Travaux de sauvegarde et de restauration des murs en pierre sèches dans la Montée des Marronniers"

La Commune de Lurs dispose de murs de pierres sèches sur une grande partie de la Montée des Marronniers, principal axe de circulation du village, qui sont en mauvais état, avec des risques d'éboulement sur la voie publique. L'état de ces murets de pierres nécessite des travaux de restauration sur une longueur de près de 70 mètres linéaires. Une entreprise spécialisée en restauration du patrimoine réalisera le projet global de sécurisation et de restauration des murs.

Le coût total de l'opération s'élève à 111 207,72 € HT

Le montant HT des travaux éligibles s'élève à 111 207,72 € HT

Le plan de financement est le suivant :

Aide Région (40 %)	44 438,08 €
Aide départementale au titre des Villages et Cités de Caractère (22,48 %)	25 000,00 €
Fonds de concours CCPFML (17,52%)	19 483,59 €
Autofinancement Commune (20%)	22 241,54 €
Montant des travaux HT	111 207,72 €

Montant de l'aide départementale proposée : 25 000,00 € (plafond)

Travaux des particuliers :

■ A Annot :

Maître d'ouvrage : Monsieur Jean NOVELLI

"Réfection de la toiture 5340 Grand Rue à Annot (parcelle 8F353)"

Le coût de l'opération s'élève à 20 236,37 TTC

Hôtel du Département – 13 rue du Docteur Romieu – CS 70216 – 04995 DIGNE-LES-BAINS CEDEX 9 – Tél : 04.92.30.05.75

Le montant de l'autofinancement s'élève à 91,97 %

Montant de l'aide départementale proposée : 811,75 €

Montant de l'aide communale proposée : 811,75 €

Maître d'ouvrage : Monsieur Léo MASSE

"Réfection de façades 61, Rue Basse à Annot (parcelle 588)"

Le coût de l'opération s'élève à 14 300,00 TTC

Le montant de l'autofinancement s'élève à 83,35 %

Montant de l'aide départementale proposée : 1 190,45 €

Montant de l'aide communale proposée : 1 190,45 €

■ A Entrevaux :

Maître d'ouvrage : Madame Muriel CHRISTIAN

"Réfection de la toiture 44, Rue du Couvent à Entrevaux (parcelle G299)"

Le coût de l'opération s'élève à 23 701,37 TTC

Le montant de l'autofinancement s'élève à 89,11 %

Montant de l'aide départementale proposée : 1 290,00 €

Montant de l'aide communale proposée : 1 290,00 €

Maître d'ouvrage : Monsieur Robin MIEGE

"Réfection de façades, porte extérieure et toiture 21, rue du Four à Entrevaux (parcelle G211)"

Le coût de l'opération s'élève à 37 280,97 TTC

Le montant de l'autofinancement s'élève à 82,63 %

Montant de l'aide départementale proposée : 3 236,00 €

Montant de l'aide communale proposée : 3 236,00 €

Le comité syndical

donne un avis favorable pour l'ensemble de ces dossiers ;

ADOpte A L'UNANIMITE

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 11 représentants 19 voix exprimées

Nombre de votes favorables : 19 voix

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 30 octobre 2025

Le Président du Syndicat Mixte,

Alain DELSAUX



Tel : 04.92.30.05.75
Mail : smvcc04@le04.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Réunion du jeudi 30 octobre 2025 – 10h30 heures

L'an deux mille vingt-cinq, le trente octobre, à dix heures trente, dûment convoqué par lettre individuelle, le Comité Syndical des Villages et Cités de Caractère s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la Présidence d'Alain DELSAUX, dans l'hémicycle du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence à Digne Les Bains.

Etaient présents :

En qualité de Délégués
du Conseil départemental :

Alain DELSAUX
Michèle COTTRET
Marcel GOSSA
Jacques BRES

En qualité de Délégués
des Communes :

Annot : Jean FENOUIL
Castellane :
Colmars Les Alpes : Aline MARENGO
Cruis :
Dauphin : Marc PATIMO
Entrevaux : Éric BONIFASSI
Lurs :
Mane : Michèle RIEMANN
Montfuron : Pierre FISCHER Maire
Moustiers :
Riez :
Saint-Martin de Brômes : Jean Michel BOUGE
Saint-Michel L'Observatoire-Lincel :
Seyne :
Simiane La Rotonde :

Participaient également :

En tant que membres du comité syndical : Jean MAZZOLI (expert), Gilles GRAVIER (expert), Olivier HENRY (expert).

Egalement : Bernard BARTOLINI, délégué départemental de la FONDATION DU PATRIMOINE (CCI des Alpes de Haute-Provence 60 Boulevard Gassendi 04000 - DIGNE LES BAINS Tél 04-92-30-59-88), Éric OLIVE, Directeur de l'attractivité de l'AD04, Elisabeth ALBANESE, Direction adjointe aux stratégies culturelles du Conseil départemental.

Excusés :

Les membres du Conseil départemental : Claude BONDIL, Michel DALMASSO, Elisabeth JACQUES, Stéphanie COLOMERO, Magali SURLE-GIRIEUD, Isabelle MORINEAUD.

Les membres des communes : Catherine BARRE MONGE, Line TILLEMAN, Pauline OLIVEIRA (expert), Anne Cécile GINESTE, Laurence ROBION LE PORT, Jean-Pierre CHABUS, Monique QUER, Alain TROUCHET (expert), Thierry RICHARME, Lucas GUIBERT Maire, Franck ROUGEAUD (expert), Jacqueline LADET, Françoise REYNE, Gérald BACHASSON, Martine GINESTE, Robert BOXBERGER, Romain COLIN, Claude ARNAUD, Isabelle GIORDANENGO, Valérie PERNIN (expert), Lucie GOSSMANN, Laurence DEPIEDS-MATHERON Maire (Expert), Laurent PASCAL Maire de Seyne, Alain PASTRE, André SAVORNIN (Expert), Bernard CAVALLO, Gilbert EL KAIM.

Également : Anne RINJONNEAU, Directrice Adjointe aux Stratégies Culturelles CD04, Laurent CHAIGNE, Responsable UDAP04.

Secrétaire de séance : Aline MARENGO

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°D-05-VCC (30/10/2025)

Objet : Communication sur les marchés en cours

En application de l'article 10 de la loi MURCEF (loi n° 2001.1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier) et de l'article 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président, représentant légal du syndicat mixte des Villages et Cités de Caractère, doit rendre compte au comité syndical VCC des décisions qu'il a prises concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés des travaux, fournitures et services à procédure adaptée en raison de leur montant.

Le Comité syndical doit également être informé de l'exercice de cette compétence du Président.

Je vous précise donc que le syndicat mixte est en mesure de vous communiquer toute information qui vous serait utile sur l'état d'avancement de ces marchés.

Le Comité syndical a adopté A L'UNANIMITE

Nombre de membres en exercice : 30

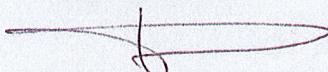
Nombre de membres présents : 11 représentants 19 voix exprimées

Nombre de votes favorables : 19 voix

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 30 octobre 2025

Le Président du Syndicat Mixte,

Alain DELSAUX





Tel : 04.92.30.05.75

Mail : smvcc04@le04.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Réunion du jeudi 30 octobre 2025 – 10h30 heures

L'an deux mille vingt-cinq, le trente octobre, à dix heures trente, dûment convoqué par lettre individuelle, le Comité Syndical des Villages et Cités de Caractère s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la Présidence d'Alain DELSAUX, dans l'hémicycle du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence à Digne Les Bains.

Etaient présents :

En qualité de Délégués
du Conseil départemental :

Alain DELSAUX
Michèle COTTRET
Marcel GOSSA
Jacques BRES

En qualité de Délégués
des Communes :

Annot : Jean FENOUIL
Castellane :
Colmars Les Alpes : Aline MARENGO
Cruis :
Dauphin : Marc PATIMO
Entrevaux : Éric BONIFASSI
Lurs :
Mane : Michèle RIEMANN
Montfuron : Pierre FISCHER Maire
Moustiers :
Riez :
Saint-Martin de Brômes : Jean Michel BOUGE
Saint-Michel L'Observatoire-Lincel :
Seyne :
Simiane La Rotonde :

Participaient également :

En tant que membres du comité syndical : Jean MAZZOLI (expert), Gilles GRAVIER (expert), Olivier HENRY (expert).

Egalement : Bernard BARTOLINI, délégué départemental de la FONDATION DU PATRIMOINE (CCI des Alpes de Haute-Provence 60 Boulevard Gassendi 04000 - DIGNE LES BAINS Tél 04-92-30-59-88), Éric OLIVE, Directeur de l'attractivité de l'AD04, Elisabeth ALBANESE, Direction adjointe aux stratégies culturelles du Conseil départemental.

Excusés :

Les membres du Conseil départemental : Claude BONDIL, Michel DALMASSO, Elisabeth JACQUES, Stéphanie COLOMBERO, Magali SURLE-GIRIEUD, Isabelle MORINEAUD.

Les membres des communes : Catherine BARRE MONGE, Line TILLEMAN, Pauline OLIVEIRA (expert), Anne Cécile GINESTE, Laurence ROBION LE PORT, Jean-Pierre CHABUS, Monique QUER, Alain TROUCHET (expert), Thierry RICHARME, Lucas GUIBERT Maire, Franck ROUGEAUD (expert), Jacqueline LADET, Françoise REYNE, Gérald BACHASSON, Martine GINESTE, Robert BOXBERGER, Romain COLIN, Claude ARNAUD, Isabelle GIORDANENGO, Valérie PERNIN (expert), Lucie GOSSMANN, Laurence DEPIEDS-MATHERON Maire (Expert), Laurent PASCAL Maire de Seyne, Alain PASTRE, André SAVORNIN (Expert), Bernard CAVALLO, Gilbert EL KAIM.

Également : Anne RINJONNEAU, Directrice Adjointe aux Stratégies Culturelles CD04, Laurent CHAIGNE, Responsable UDAP04.

Secrétaire de séance : Aline MARENGO

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°D-04-VCC (30/10/2025)

Objet : Projets de la commission d'homologation - visites des communes de Villemus, Ubaye Serre Ponçon et Jausiers suite à la réception de leur dossier de candidature.

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère des Alpes de Haute-Provence,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-1 et suivants relatifs aux syndicats mixtes ;

VU les statuts du SMVCC, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n°2022-364-008 du 30/12/2022 et son article 1 portant sur le rôle de la commission d'homologation ;

Considérant le dépôt des dossiers de candidatures des communes de Villemus, Ubaye Serre Ponçon (Saint Vincent Les Forts) et Jausiers auprès du SMVCC pour l'obtention du label des Villages et Cités de Caractère conformément à la Charte et ses critères ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide à l'unanimité :

Prend acte de la demande de labellisation des communes de Villemus, Ubaye Serre Ponçon (Saint Vincent Les Forts) et Jausiers et confirme l'organisation de la visite de ces communes par la Commission d'homologation du syndicat mixte des Villages et Cités de Caractère des Villages et Cités de Caractère pour présenter les conclusions de ses travaux en comité syndical au printemps 2026.

Le Comité syndical a adopté A L'UNANIMITE

Nombre de membres en exercice : 30

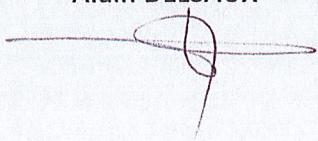
Nombre de membres présents : 11 représentants 19 voix exprimées

Nombre de votes favorables : 19 voix

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 30 octobre 2025

Le Président du Syndicat Mixte,

Alain DELSAUX



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Réunion du jeudi 30 octobre 2025 – 10h30 heures

L'an deux mille vingt-cinq, le trente octobre, à dix heures trente, dûment convoqué par lettre individuelle, le Comité Syndical des Villages et Cités de Caractère s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la Présidence d'Alain DELSAUX, dans l'hémicycle du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence à Digne Les Bains.

Etaient présents :

En qualité de Délégués
du Conseil départemental :

Alain DELSAUX
Michèle COTTRET
Marcel GOSSA
Jacques BRES

En qualité de Délégués
des Communes :

Annot : Jean FENOUIL
Castellane :
Colmars Les Alpes : Aline MARENGO
Cruis :
Dauphin : Marc PATIMO
Entrevaux : Éric BONIFASSI
Lurs :
Mane : Michèle RIEMANN
Montfuron : Pierre FISCHER Maire
Moustiers :
Riez :
Saint-Martin de Brômes : Jean Michel BOUGE
Saint-Michel L'Observatoire-Lincel :
Seyne :
Simiane La Rotonde :

Participaient également :

En tant que membres du comité syndical : Jean MAZZOLI (expert), Gilles GRAVIER (expert), Olivier HENRY (expert).

Egalement : Bernard BARTOLINI, délégué départemental de la FONDATION DU PATRIMOINE (CCI des Alpes de Haute-Provence 60 Boulevard Gassendi 04000 - DIGNE LES BAINS Tél 04-92-30-59-88), Éric OLIVE, Directeur de l'attractivité de l'AD04, Elisabeth ALBANESE, Direction adjointe aux stratégies culturelles du Conseil départemental.

Excusés :

Les membres du Conseil départemental : Claude BONDIL, Michel DALMASSO, Elisabeth JACQUES, Stéphanie COLOMBERO, Magali SURLE-GIRIEUD, Isabelle MORINEAUD.

Les membres des communes : Catherine BARRE MONGE, Line TILLEMAN, Pauline OLIVEIRA (expert), Anne Cécile GINESTE, Laurence ROBION LE PORT, Jean-Pierre CHABUS, Monique QUER, Alain TROUCHET (expert), Thierry RICHARME, Lucas GUIBERT Maire, Franck ROUGEAUD (expert), Jacqueline LADET, Françoise REYNE, Gérald BACHASSON, Martine GINESTE, Robert BOXBERGER, Romain COLIN, Claude ARNAUD, Isabelle GIORDANENGO, Valérie PERNIN (expert), Lucie GOSSMANN, Laurence DEPIEDS-MATHERON Maire (Expert), Laurent PASCAL Maire de Seyne, Alain PASTRE, André SAVORNIN (Expert), Bernard CAVALLO, Gilbert EL KAIM.

Également : Anne RINJONNEAU, Directrice Adjointe aux Stratégies Culturelles CD04, Laurent CHAIGNE, Responsable UDAP04.

Secrétaire de séance : Aline MARENGO

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°D-03-VCC (30/10/2025)

Objet : Bilan de la foire franco italienne des métiers d'art « artisanat, saveurs et héritage » organisée à Colmars-Les-Alpes les 27&28 septembre 2025

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère des Alpes de Haute-Provence,

Vu l'article L 5722-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les Syndicats Mixtes ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte Villages et Cités de Caractère modifiés par arrêté préfectoral n°2022-384-08 du 30/12/2022 ;

Vu le budget du SMVCC 2025 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au syndicat mixte ;

Vu la délibération du comité syndical des Villages et Cités de Caractère n° D-06-VCC du 8 juillet 2025 validant le principe de l'organisation de la Foire franco italienne des Métiers d'art à Colmars-Les-Alpes les 27&28 septembre 2025 en partenariat avec l'Agence de développement 04 et son financement ;

Vu le dépôt du formulaire de candidature du microprojet "Artisanat & Héritage – ART.HÉ" effectué sur la plateforme SYNERGIE CTE 2021-2027 le 22 avril 2025 par l'AFP de Dronero, chef de file italien et la délibération du 11 avril 2025 approuvant cette décision et les financements ;

Le Président informe le comité syndical des Villages et Cités de Caractère du bon déroulement de la Foire des Métiers d'art avec la présence de 54 artisans d'art, dont 40 français et 14 italiens de la Provence de Cuneo et de la Vallée d'Aoste.

Quelques 2 000 visiteurs sur les 2 jours ont pu découvrir les créations et le savoir-faire des exposants sélectionnés sur des critères de choix par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat 04. La Foire des Métiers d'Art des Villages et Cités de Caractère des Alpes-de-Haute-Provence a généré 28 635,88 € de dépenses, principalement réparties entre animations (3 888 €), gardiennage (2 080,44 €), réception traiteurs (5 530 €), communication et médias (12 137,44 €) et un montant pour l'accompagnement de l'Agence de Développement 04 (5 000 €).

Le Président a précisé que le budget communication déployé a été important et primordial pour faire venir les visiteurs. Jean FENOUIL représentant de la commune d'Annot, précise que les radios locales comme Radio Verdon aurait pu être un bon relais pour toucher la population niçoise, nombreuse dans la vallée du Verdon.

Les recettes s'élèvent à 19 730 €, issues du Conseil départemental 04 (5 000 €), de la Région Sud (2 000 €), du Consulat d'Italie (7 000 €), de la CMAR (3 000 €) et des stands exposants (2 730 €).

Cette première édition de la Foire des Métiers d'art franco italienne a permis une forte valorisation des artisans locaux et une visibilité accrue du réseau des Villages et Cités de Caractère.

- 7 NOV. 2025

L'événement confirme son rôle structurant dans la promotion du faire du département.

Le Président a confirmé aux membres présents qu'une deuxième édition se profilait à Vernante en 2026, avec une participation d'artisans français, sous condition de l'admissibilité du microprojet d'ART.HE déposé le 22 avril 2025 par notre partenaire italien l'agence AFP de Dronero, désigné chef de file dans le cadre du programme de coopération transfrontalière ALCOTRA 2021-2027. Résultats attendus en fin d'année 2025.

Les éléments du projet permettront, si tel est le cas, de réaliser des actions inscrites en 2026 et 2027 qui se montent à 35 000 € de dépenses prévisionnelles du SMVCC et 40 000 € de notre partenaire italien AFP (Azienda Formazione Professionale Scarl) avec une participation du FEDER à hauteur de 80 %.

L'action d'ART.HE, par le biais de la formation, contribuera à soutenir et promouvoir l'engagement pour un artisanat durable au sein de nos Cités de caractère qui crée des produits de qualité avec une orientation tournée vers l'avenir, cherchant à faire perdurer nos savoirs faire artisanaux, créer du lien et favoriser l'attractivité de notre territoire.

Le Président souhaite également faire savoir que des jumelages avec des communes italiennes ayant les mêmes valeurs pour la restauration de leur patrimoine et la mise en avant de leurs savoir faire pourraient voir le jour.

Après présentation du contenu et des enjeux, **le comité syndical des Villages et Cités de Caractère prend acte du rapport présenté.**

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

Prend acte du rapport présenté par le Président relatif à la 1^e foire franco italienne des métiers d'art ainsi qu'au devenir du dépôt du microprojet ART.HÉ dans le cadre du programme ALCOTRA 2021-2027.

Le Comité syndical a adopté A L'UNANIMITE

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 11 représentants 19 voix exprimées

Nombre de votes favorables : 19 voix

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 30 octobre 2025

Le Président du Syndicat Mixte,

Alain DELSAUX

